

A l'ordre du jour de ce conseil municipal, plusieurs points dont voici le détail

1) Adhésion au SMDEV

En fait, le syndicat mixte d'électrification des Vosges a modifié ses statuts et demande un vote des élus. Voté à l'unanimité.

2) Retrait du SDANC

La commune de Crainvilliers vient de finaliser son assainissement collectif et demande à se retirer du SDANC. Voté à l'unanimité.

3) Décision modificative

Le conseil municipal doit acter un transfert de trésorerie avec une somme de 2 545 € amputée sur le budget entretien de voirie à reverser pour compenser une baisse de dotation du FNGIR.

4) ONF ; Travaux sylvicoles (Parcelle 22)

L'ONF présente un devis de 3 765 € pour des travaux de cloisonnement et nettoyage de régénération sur la parcelle 22 au bois du Dureau, parcelle d'une superficie de 2,66 hectares.

Le conseil municipal refuse ce devis, préférant donner ce travail à des volontaires de Senaide.

5) Questions diverses

☞ Deux anomalies nous interpellent sur les procès-verbaux municipaux
Sur chaque Pv, on peut voir qu'un conseiller a été élu secrétaire de séance conformément à un article du Code Général des Collectivités Territoriales mais pourtant, nous ne votons jamais en ce sens.
Sur chaque PV, est précisé que le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé, ce qui n'est pas le cas. Ce point doit pourtant apparaître sur l'ordre du jour du conseil municipal. La secrétaire de mairie ne semble pas mesurer la gravité de ces manquements !!!!!!!!

☞ La société Colin de Lamarche a pu réparer les dégâts sur le clocher pour 366 € et doit revenir pour colmater une fuite au niveau de la girouette. Rien à espérer de l'assurance avec une franchise de 760 €.

☞ Suite à l'incendie dans l'ancienne maison de Denis Demongeot, la mairie n'arrive pas à obliger le propriétaire à sécuriser le site et le conseil municipal décide de saisir le tribunal pour obtenir un aménagement du lieu.

Et l'avenir des écoles rurales ?

Conséquence d'une baisse d'effectifs de 890 élèves dans les Vosges, l'Education Nationale prévoyait de fermer des écoles sur notre secteur.

Lors d'une réunion aux Thons, certains responsables de la Communauté de Communes sont venus expliquer aux élus des villages alentour que ces fermetures étaient envisageables et même inévitables avec d'éventuels transferts de postes d'enseignants sur Darney, Lamarche ou Monthureux sur Saône.

Elus et parents d'élèves se sont mobilisés pour sauver les écoles de Bleurville, Nonville, Châtillon sur Saône, Les Thons et Isches en se réunissant, en écrivant au Président de la République, aux autorités départementales (Préfet, sous-Préfète, DASEN, IEN, député, sénateurs ...), en lançant des pétitions.

L'ultime combat fut une manifestation à Gignéville le 6 Février 2018 lors d'un bureau communautaire avec plus de 100 personnes refusant de voir mourir leurs écoles.

Gain de cause ils eurent et les cinq écoles seront toujours ouvertes en Septembre 2018.

Ce combat aura permis de reconnaître les véritables défenseurs de l'école et aura eu pour conséquence la démission du 1^{er} Vice-Président de la Comcom des Vosges Côté Sud-Ouest en charge du scolaire, Jean-Luc Munière, suite à des tensions au sein de cette collectivité.

Certains habitants nous interpellent car ils se sentent harcelés par des sociétés leur proposant l'isolation de leur habitat pour 1 €.

Attention à l'arnaque très fréquente dans ce genre d'activités...

Il vaut mieux prendre contact avec les organismes officiels pour avoir confirmation de cette mesure et de vos droits selon vos revenus car au final, le coût peut s'avérer plus important.

Alors méfiez-vous des miracles ou alors, partez en pèlerinage à Lourdes....